

**DEPARTEMENT DU NORD
CANTON DOUAI SUD
COMMUNE DE LOFFRE**

1221 Rue des Moines
Tél. : 03 27 80 51 43
mairiedeloffre@orange.fr

**ARRETE DU MAIRE
N° 46/2026**

Le Maire de la commune de LOFFRE, Eric GOUY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R411-30 et R411-31 modifiés ;

Vu la demande présentée par le Comité des Fêtes de LOFFRE à l'occasion de la brocante devant se dérouler le dimanche 30 août 2026 ;

Considérant que l'organisation de cette manifestation peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement sur les emplacements, afin de prévenir ces risques ;

ARRETE

Article 1er :

Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de la manifestation intitulée Brocante et exposition de véhicules de prestige et anciens, de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

Le dimanche 30 août 2026, la circulation et le stationnement seront interdits de 6h00 à 14h00 dans la Petite Rue et la rue du Petit Marais.

Article 2 :

Pendant la durée de la brocante, la circulation et le stationnement sont interdits, ils pourront s'effectuer avec l'autorisation des organisateurs.

Article 3 :

En raison des interdictions qui précèdent, la circulation sera déviée dans les deux sens rue Saint-Jean.

Article 4 :

La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue par et avec les organisateurs afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 5 :

Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié sur le site de la commune de LOFFRE.

Article 6 :

Le Maire de LOFFRE est chargé, de l'application du présent arrêté.

Article 7 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

M. Le Lieutenant colonel du SDIS
Prevision.g5@sdis59.fr

M. Le Commissaire de Police
dipn59-douai-em@interieur.gouv.fr

A LOFFRE, le 21 juillet 2026

Le Maire :

Eric GOUY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'E' followed by a large, sweeping flourish that extends downwards and to the left.